



Le Mot du Maire

Chères Campinoises, chers Campinois,

C'est avec beaucoup de tristesse que nous vous annonçons le décès de M. Yves BOURGEOIS. Conseiller municipal actif et Président du club de tennis, Yves BOURGEOIS était dévoué à sa commune et s'y consacrait pleinement. Son décès brutal a été un choc pour tous ceux qui le connaissait.

L'année 2021 débute dans un contexte toujours marqué par cette crise sanitaire, économique et sociale liée au COVID-19 qui continue de modifier notre quotidien. Pour autant gardons espoir que nous puissions le plus tôt possible reprendre une vie normale.

Nous avons décidé d'équiper les écoles de tableaux numériques afin de poursuivre la modernisation et l'avancée technologique de ce nouveau mode d'apprentissage.

Nous poursuivons l'évolution de notre commune en adaptant le Plan Local d'Urbanisme existant.

L'installation de la vidéo protection est opérationnelle. Toutes les entrées et sorties de notre commune sont ainsi sous surveillance.

En attendant, poursuivons le respect des gestes barrières et soutenons nos commerces de proximité.

Bien cordialement,

Pierre GEORGIN,
Maire de Champigny,
Vice-président de la CU du Grand Reims



Hommage à M. Yves BOURGEOIS.

Le conseil municipal a observé une minute de silence en la mémoire de Monsieur Yves BOURGEOIS dont le décès est survenu le 29 janvier 2021 à l'âge de 72 ans.

Conseiller municipal depuis 1989, Président de l'association Tennis Club de Champigny depuis 1996, M. BOURGEOIS a œuvré de nombreuses années au service de la commune. En son hommage, il a été décidé que l'espace fleuri à l'entrée de la commune, dont il a conçu les plans, porterait son nom.

Mise en place d'un nouvel élu.

Lorsqu'une vacance de siège intervient dans une commune de plus de 1000 habitants, il est fait appel au suivant sur la liste, sans que les électeurs soient de nouveaux invités à voter (art. L. 270 du code électoral).

M. Thierry MASSART est installé au conseil municipal.



Commission de contrôle des listes électorales.

Mme Sandrine MACHET succède à M. Yves BOURGEOIS parmi les personnes titulaires.

Pour information, les Élections régionales et départementales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

Vous pouvez [Interroger votre situation électorale](#), et vous [Inscrire en ligne](#) sur servicepublic.fr ou en mairie muni du document [cerfa 16669*02](#), d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

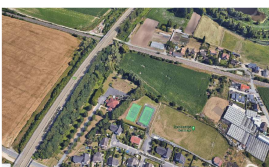
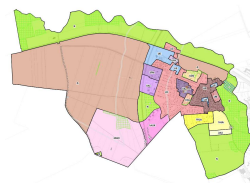
La date limite d'inscription pour voter aux prochaines élections est fixée au 07 mai 2021.

Modification du PLU.

L'assemblée délibérante décide de solliciter la Communauté Urbaine du Grand Reims afin d'engager une procédure de modification du [PLU](#) sur les points principaux suivants :

- ◆ ouvrir à l'urbanisation la zone 2 AU d'une superficie de 2,07 ha, qui a moins de 9 ans,
- ◆ de supprimer l'emplacement réservé n°3 dans la mesure où l'équipement a été réalisé,
- ◆ de modifier la zone UE et 2 AU.

de faire évoluer le règlement écrit (zones AU et UC) et la création d'une OAP pour la future zone AU.



Achat des parcelles UE.

Les parcelles dans le contrebas du foyer rural, des cours de tennis et du terrain de foot sont à vendre. La municipalité souhaite acquérir ces parcelles. Celles-ci seront nécessaires à la bonne gestion des eaux pluviales. Le déplacement des cours de tennis existants au profit de cours couverts et la création d'un parc paysagé pour la promenade pourraient être envisagés.

Sente lotissement Saint-Pierre.

Afin de localiser les réverbères dans le lotissement en cours, le service éclairage de la communauté urbaine souhaite que la sente piétonne porte un nom. Le conseil nomme cette sente : « la sente du Mont Saint-Pierre ».



Modernisation des écoles.

L'ensemble du conseil municipal décide d'équiper les écoles de tableaux numériques interactifs pour les enseignants qui le souhaitent.

L'équipement consiste en un tableau blanc interactif (TBI), également appelé tableau numérique interactif (TNI) ou tableau pédagogique interactif (TPI). Sur ce tableau, il est possible d'afficher l'écran d'un ordinateur grâce à un projecteur et il permet de piloter l'ordinateur par l'intermédiaire d'un stylet (faisant office de souris) directement par action au tableau sur l'image projetée.

Demande de subventions.

Le conseil municipal demande une subvention de dotation d'équipement ruraux (DETR) pour l'achat de matériel scolaire :

- 4 Tableaux Blancs Interactifs (TBI) ;
- 5 Visualiseurs portatifs à combiner avec un vidéoprojecteur ou TBI ;
- 5 Ordinateurs. Un par TBI ainsi que le remplacement de celui existant.



Vidéosurveillance.

Les travaux d'installation des caméras sont terminés et les dispositifs sont opérationnels. Toutes les entrées et sorties de notre commune sont sous vidéo protection. Les forces de l'ordre ont déjà consulté à plusieurs reprises les enregistrements.

Collecte des déchets.

Un guide de collecte rappelant les consignes de tri sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants le jeudi 18 mars 2021.



Remerciement du don sang.

L'établissement Français du Sang remercie les Campinois qui ont participé à la collecte de sang du 04/01/2021 à Saint-Brice Courcelles.

Vente de bois communal.

Le nettoyage/élagage des abords du bois de l'archevêque est terminé. Les Campinois ont la possibilité d'acquérir le bois abattu.



Pour toute réservation, veuillez prendre contact avec la mairie.

Celui-ci sera à retirer, après paiement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Champigny, aux bâtiments communaux de la Briqueterie au tarif de :

- 40 € le m³ en 1 mètre ;
- 50 € le m³ en 50 cm.

Un grillage sera installé prochainement le long de la sente afin de sécuriser ce chemin.

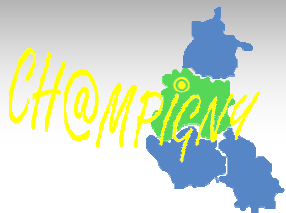


Vaccination.

Pour se faire vacciner, les rendez-vous peuvent directement être pris par téléphone au 03 26 77 78 79 ou en ligne sur <http://www.sante.fr> ou sur les plate-formes dédiées comme doctolib.fr.

Sur notre territoire, 4 centres ont été retenus par la Préfecture :

- Reims, Complexe René-Tys, 7 jours sur 7, de 9h à 13h et de 14h à 18h ;
- Reims, Le Cellier, 7 jours sur 7, de 9h à 13h et de 14h à 18h ;
- Cernay-lès-Reims, Espace Culturel La Marelle, du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h ;
- Fismes, Salle des fêtes, 7 jours sur 7, de 9h à 13h et de 14h à 18h.



Informations pratiques

Mairie

- 🕒 Permanences du secrétariat :
Mardi: 08h30-12h00 13h30-18h30
Mercredi: 13h30-18h30
Jeudi: 08h30-12h00 13h30-18h30
- ☎ 03 26 09 07 75
- ✉ Mairie-champigny@wanadoo.fr
- 🌐 <http://www.champigny51.fr>

📄 Demande d'actes de naissance

Vous pouvez faire votre démarche en ligne en cliquant sur ce lien :

🌐 [service en ligne](#)

📄 Carte d'identité/Passeport

Effectuer sa demande sur :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

et noter le numéro de pré-demande.

Rassembler l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Demander un **rendez-vous** parmi les communes les plus proches ci-dessous:

- Reims (et annexes) : ☎ [03 26 77 78 79](tel:0326777879)
- Tinquieux : ☎ [03 26 08 40 37](tel:0326084037)
- St Brice Courcelles : ☎ [03 26 09 07 65](tel:0326090765)
- Gueux : ☎ [03 26 03 60 26](tel:0326036026)
- Cormontreuil : ☎ [03 26 82 05 53](tel:0326820553)
- Bétheny : ☎ [03 26 07 12 71](tel:0326071271)

📄 Listes électorales

- 🌐 [Interroger sa situation électorale.](#)
- 🌐 [Inscription en ligne,](#)
ou en mairie munie du document [cerfa 16669*02](#), une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

📄 Recensement militaire

Tous les jeunes de nationalité française âgés de **16 ans**, doivent **se faire recenser à leur date anniversaire** à la mairie.

Se munir de sa carte d'identité, le livret de famille et justificatif de domicile des parents.

Pour l'année 2021 sont concernés les jeunes nés en 2005.

📄 Périscolaire 2020-2021

Consultation des menus ainsi que les allergènes de la restauration scolaire sur :

- 🌐 <https://bonapp.elior.com/>

Bulletins d'inscriptions réguliers et occasionnels disponibles sur :

🌐 www.champigny51.fr/ecole.php

Evènements



Retrouvez toutes les dates sur :

🌐 <https://urlz.fr/blbv>

Communauté Urbaine du Grand Reims

Gestion de l'eau

Hôtel de la Communauté

📍 [3, Rue Eugène Desteuque à Reims](#)

Du Lundi au Vendredi 08h30-12h00 13h30-17h30 (17h00 le vendredi).

☎ [03 26 77 76 70](tel:0326777670)

Espace d'informations clés et pratique de l'eau et assainissement de la commune :

🌐 <https://eau.grandreims.fr/commune/champigny.html>

CITURA

🌐 www.citura.fr

[Plan](#) / [Horaires Ligne 1](#)

Collecte des déchets

- 🗑 Bac sélectif le Mercredi
 - 🗑 Bac vert le Jeudi
- 📅 [Calendrier*](#)

Veillez déposer vos bacs la veille au soir.

*A ce jour le calendrier 2021 n'est pas disponible

Déchetterie	
Tinquieux (4min) 📍 Rue Marcel Dassault	• Du lundi au samedi de 9h à 19h.
Saint Brice Courcelles (9min) 📍 Chemin des Temples*	• Le dimanche et jour férié de 9h à 12h.
Dernier accès 15 minutes avant la fermeture.	

*Déchetterie de Saint Brice Courcelles est inaccessible jusque mars 2022 pour mise en norme.

Gueux (8min) 📍 ZA du Moutier	• Lundi 9h à 12h.
Muizon (9min) 📍 Route de Trigny	• Mardi 14h à 17h.
	• Mercredi 14h à 17h.
	• Jeudi 14h à 17h.
	• Vendredi 9h à 12h.
	• Samedi 9h à 12h et de 14h à 17h.
	<i>Horaires d'hiver.</i>
Dernier accès 15 minutes avant la fermeture.	

☎ Tri info [03 26 02 90 90](tel:0326029090)

Vie municipale

- Les travaux de bricolage/jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, **ne peuvent être effectués que :**

Semaine	Samedis	Dimanches et jours fériés
08h30-12h00 14h00-19h30	09h00-12h00 14h30-19h00	10h00-12h00

🌐 [Ces horaires sont fixés par arrêté préfectoral du 10 décembre 2008](#)

- Le brûlage à l'air libre des déchets de jardin est interdit.
- Il est demandé à chacun de veiller à ne pas stationner sur les trottoirs et les espaces verts, de tailler et nettoyer les haies qui dépassent et à ne pas laisser son chien divaguer et faire ses besoins sur le domaine public.

Toute personne ne respectant pas cet arrêté s'expose à une contravention de 3^{ème} classe.

Permanences Secours Populaire

Chaque premier jeudi du mois, une permanence, par des bénévoles est tenue dans la salle des nourrissons à la mairie de 14h00 à 17h00. N'hésitez pas à venir y prendre des renseignements ou y demander une aide.

Permanences « Assistante sociale »

Uniquement sur rendez-vous avec Mme Mercier CSD de Fismes au ☎03.26.48.07.08.

Information Coronavirus N°VERT 0800 130 000

